

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villerbon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire,

Mesdames France BEAUPRÉ, Julie MAGOT, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Martine TOURNOIS et Messieurs Bastien DESCLOUX, Cyril GENOT, Michel POTIEZ et Etienne SOLLIER

**Absents excusés ayant donné un pouvoir** :

Michelle BEULAY pouvoir à Jean-Marc MORETTI

Emilie MAUPETIT pouvoir à France BEAUPRÉ

François-Michel GEST pouvoir à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN

**Absent excusé** :

Laurent CHANDIVERT

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9
- Qui prennent part aux votes : 12

**Date de la convocation** : 17/07/2025

**Date d'affichage** : 17/07/2025

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : France BEAUPRÉ

**Ordre du jour** :

- 1- CONVENTION AVEC LE CAUE POUR L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC INTERGÉNÉRATIONNEL
- 2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - COMPLÉMENT
- 3- POINT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE
- 4- QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière séance de conseil et demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2025 est approuvé.

## **D2025-025 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT POUR L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC INTERGÉNÉRATIONNEL**

Rapporteur : Jean-Marc MORETTI

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été mis en place par le conseil départemental de Loir-et-Cher pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement. Au travers des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, le CAUE promeut les politiques publiques et leur développement.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace public derrière la mairie, la commune a missionné le CAUE pour l'assister dans la création du projet grâce à une équipe pluridisciplinaire (paysagiste, conseil administratif).

La mission proposée comprend 5 étapes :

### **Étape 1 : Première lecture des espaces publics et du bâti sur le secteur concerné :**

Analyse de l'état, du fonctionnement, des usages, des utilisateurs, les temps d'occupation, etc. en vue d'interroger les enjeux d'optimisation, d'évolution à prévoir à court moyen et long terme, d'intégrer les besoins connus.

**Mission forfaitaire, comprenant ½ journée de visite**

### **Étape 2 : Atelier de co-construction d'un scénario d'évolution du secteur (1/2 journée avec 2 intervenants)**

- Premier temps d'atelier : partage du regard du CAUE, échanges sur les premières pistes et intuitions
- Deuxième temps d'atelier : sur la base de plusieurs scénarios d'évolution à long terme du secteur, les élus sont amenés à débattre et à arrêter les grands principes de fonctionnement du site dans le futur

**5 jours de travail comprenant ½ journée d'atelier collaboratif**

### **Étape 3 : Proposition de scénario**

- Élaboration d'un scénario de synthèse issu de l'atelier collaboratif
- Réunion de présentation du scénario et validation politique
- Échange avec les services d'Agglopolys pour mener à la transcription du scénario en OAP par des ajustements dans le cadre de la révision du PLUI

**3 jours de travail, comprenant 1 réunion et un temps d'études**

### **Étape 4 : réunion « parc de loisir intergénérationnel »**

- Suite à l'arrêt d'un scénario élargi, un temps de travail est dédié à la définition plus fine des attendus de la partie espace publique.

- Un atelier permettra de fixer plus en détails les éléments de programmation et de définition de la qualité de cet espace.

**4 jours d'études dont une réunion**

### **Étape 5 en option**

Accompagnement de la collectivité vers le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc de loisir intergénérationnel

Le coût total de la mission est de 8 000 € avec option, dont 50% pris en charge par le CAUE.

Pour encadrer cette mission, la signature d'une convention (en annexe) est nécessaire.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal de VILLERBON,

**ACCEPTE** l'offre du CAUE avec option pour l'étude d'aménagement de l'espace public intergénérationnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention encadrant la mission du CAUE et engageant la collectivité financièrement

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

### **Sans vote – POINT SUR LES FINANCES PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une entrevue avec M. Gabriel SCHOCH, conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP de Loir-et-Cher.

Une analyse des finances des communes est faite chaque année. Concernant Villerbon, M. SCHOCH note une gestion saine des finances de la commune.

La capacité d'autofinancement nette intéressante. La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

---

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **D2025-26 – SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ROUTIÈRE**

*Rapporteur : Michel POTIEZ*

Michel POTIEZ rappelle que le conseil municipal a voté lors du dernier conseil municipal les subventions aux associations pour l'année 2025. Des subventions complémentaires peuvent cependant être ajoutées en cours d'année.

En l'espèce, la subvention au comité départemental d'éducation routière n'a pas été votée. Il convient de se prononcer sur le montant demandé soit 132 euros. Ce montant correspond à la journée de sensibilisation des 22 élèves de CM2 le 6 mars 2025 à raison de 6 euros par enfant.

Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal de VILLERBON,

**ATTRIBUE** une subvention de 132 € (cent trente-deux euros) au comité départemental d'éducation routière.

**PRÉCISE** que ce montant est fixé par le comité sur la base d'un forfait de 6 € (six euros) par élève ayant le 6 mars 2025 bénéficié de la journée de sensibilisation à la sécurité routière.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

### **TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS**

#### **D2025-27 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2025**

*Rapporteur : Etienne SOLLIER*

Etienne SOLLIER rappelle qu'un audit a été réalisé en 2018 sur l'éclairage public de la commune et que des priorités de travaux sur le réseau ont été définies.

Ces priorités pour 2025 concernent :

- Villesecron : rue des Valineaux et rue du Calvaire
- Villerogneux : impasse des vignes, rue de Malakoff et rue des Villermonts
- Les Bouleaux : rue des Bouleaux
- Villerbon : rue des Touches, rue des Noizeaux, route des Perdrielles et rue Saint Georges

Par ailleurs, une somme a été allouée au budget primitif pour des travaux d'éclairage public conformément au plan pluriannuel.

Etienne SOLLIER rappelle que le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher (SIDELC) prend en charge 40% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal de VILLERBON,

**DÉCIDE** d'engager les travaux suivants :

Lieu	Action	Raison	Priorité	Coût HT	Part Sidelc	Part Mairie
Villerbon: Rue des Noizeaux (carrefour RD50)	Changement d'un point lumineux et mât	Mise en place caméra et éclairage plus important du carrefour	1	3 095,00 €	1 238,00 €	1 857,00 €
Les Bouleaux: rue les bouleaux	Changement de 6 points lumineux	Protection de personnes	1	7 740,00 €	3 096,00 €	4 644,00 €
Villesecron: rue des Valineaux	Ajout d'un point lumineux	Zone d'ombre	2	680,00 €	272,00 €	408,00 €
Villesecron: rue du Calvaire	Ajout d'un point lumineux	Zone d'ombre	2	2 676,00 €	1 070,40 €	1 605,60 €
Villerbon: rue des Touches	Ajout d'un point lumineux	Zone d'ombre	3	5 551,00 €	2 220,40 €	3 330,60 €
Total					7 896,80 €	11 845,20 €

**AUTORISE** le Maire à engager les dépenses auprès du prestataire et à solliciter la participation du SIDELC.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## AFFAIRES DIVERSES

### Défi interentreprises

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une invitation d'Agglopolys pour participer au défi interentreprises à Chambord. Une équipe agents/élus pourrait représenter la commune lors de cet après-midi sportif.

### Fête nationale :

Michel POTIEZ a reçu des retours très positifs de l'organisation de la fête nationale. L'après-midi jeux a réuni près de 40 personnes. La population présente était majoritairement des familles avec enfants.

### Forum des associations :

Le forum des associations se déroulera le samedi 13 septembre après-midi.

### CIAS :

Michel POTIEZ a assisté à une présentation du service public départemental de l'autonomie au CIAS. Le SPDA conseille les personnes âgées ou handicapées. L'agent d'accueil en mairie étant le premier interlocuteur des personnes concernées, il est important que nous soyons informés des actions du SPDA afin d'en être le relais.

### CLAP 41 :

Le département propose la projection d'un film sur la commune. Les communes intéressées peuvent déposer un dossier pour la planification 2026. France BEAUPRÉ et Bastien DESCLOUX se sont chargés du dépôt.

**RELAIS PETITE ENFANCE :**

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN a assisté à une réunion à Villebarou concernant le relais petite enfance. La commune a pour mission obligatoire de recenser les besoins des familles avec enfant de moins de 3 ans et d'informer les familles des dispositifs existants.

La commune de Villebarou ayant déjà mis en place un relais assistantes maternelles avec l'embauche d'un agent, une convention pourrait être passée pour bénéficier de ce RAM et ainsi répondre aux obligations. Une participation financière proportionnelle au nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la commune sera calculée. Une participation de la CAF est possible.

**CIMETIÈRE :**

Martine TOURNOIS fait remonter le mécontentement d'administrés concernant l'état du cimetière.

**VOIRIE :**

Monsieur le Maire souhaite que les habitants entretiennent les trottoirs devant leur habitation, sauf en cas d'incapacité (personnes âgées ou handicapées). Cependant, afin d'assurer une circulation sur les trottoirs, les agents des services techniques pourront être appelés à intervenir.

Etienne SOLLIER indique que le calvaire de Villesecron a été réparé. Une croix devra être installée.

Il est envisagé la mise en place de coussins berlinois route du Moulin. Etienne SOLLIER est en attente d'une information technique du conseil départemental pour les règles d'installation.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

  
Jean-Marc MORETTI



Le secrétaire de séance,

France BEAUPRÉ

